

# Compte-rendu Conseil Municipal du 10 avril 2021.

**Présents** : Benoit Olive, Didier Alary, Patrick Dulcet, Pierrick Salamero-Julia.

**Présents en visio-conférence** : Philippe Torres (procuration à Mr Didier Alary), Dominique Lance

**Absente excusée** : Nathalie Cervello

*Ouverture de la séance à 09h00 par Benoît Olive, Didier Alary en est le secrétaire de séance.*

## **Traitement des Délibérations mises à l'ordre du jour :**

Pour rappel, les comptes de gestion émis par la Trésorerie doivent être en accord avec les comptes administratifs émis par la commune.

### **Vote du compte de gestion M14 (budget général), année 2020.**

- dépenses de fonctionnement : 335259,88€ / recettes de fonctionnement : 386763,88€

- dépenses d'investissement : 142373,34€ / recettes d'investissement : 168657,06€

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

### **Vote du Compte Administratif M14 (budget général), année 2020.**

- dépenses de fonctionnement : 335259,88€ / recettes de fonctionnement : 386763,88€

- dépenses d'investissement : 142373,34€ / recettes d'investissement : 168657,06€

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

### **Vote du compte de gestion M40 (budget eau et assainissement), année 2020.**

- dépenses de fonctionnement : 32656,04€ / recettes de fonctionnement : 30144,54€

- dépenses d'investissement : 13372,95€ / recettes d'investissement : 18370,19€

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

### **Vote du Compte Administratif M40 (budget eau et assainissement), année 2020.**

- dépenses de fonctionnement : 32656,04€ / recettes de fonctionnement : 30144,54€

- dépenses d'investissement : 13372,95€ / recettes d'investissement : 18370,19€

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

### **Vote du compte de gestion M40 (budget des panneaux photovoltaïques), année 2020.**

- dépenses de fonctionnement : 4113,97€ / recettes de fonctionnement : 0€

- dépenses d'investissement : 8741,28€ / recettes d'investissement : 3833,47€

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

### **Vote du Compte Administratif (budget des panneaux photovoltaïques), année 2020.**

- dépenses de fonctionnement : 4113,97€ / recettes de fonctionnement : 0€

- dépenses d'investissement : 8741,28€ / recettes d'investissement : 3833,47€

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

### **Vote des subventions aux associations.**

Association Communale de chasse Agréée : 600€ / Nature Sport détente Madres : 600€ / Amicale des Sapeurs Pompiers : 500€ / Commission Syndicale Intercommunale du Refuges du Madres : 450€ / OCCE11 Coopérative scolaire d'Axat : 300€ / APE Ecole maternelle et primaire Axat : 150€ / Association l'Escouloubraise : 100€.

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

### **Budgets fonctionnement et investissement M14 (budget général) 2021.**

- dépenses de fonctionnement : 688432€ / recettes de fonctionnement : 688432€

- dépenses d'investissement : 394269€ / recettes d'investissement : 394269€

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

#### Investissements principaux prévus :

##### **- rénovation énergétique des gîtes (hors réfection toiture) :**

coût total : 34581,15€ HT soit 36483,12€ TTC / subvention obtenue : 20749€ / reste à charge : 15734,12€

##### **- rénovation éclairage public de Buillac :**

coût total : 41596,50€ HT soit 49915,80€ TTC / subvention obtenue : 15000€ / reste à charge : 34915,80€

##### **- remise en état du goudron de la salle polyvalente :**

rénovation réalisée sur la base des remboursements d'assurance(s) octroyés au titre d'une malfaçon : 112208,06€

### **Budgets fonctionnement et investissement M40 (budget eau et assainissement) 2021.**

- dépenses de fonctionnement : 54055€ / recettes de fonctionnement : 54055€

- dépenses d'investissement : 81158€ / recettes d'investissement : 81158€

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

### **Budgets fonctionnement et investissement M40 (budget des panneaux photovoltaïques) 2021.**

- dépenses de fonctionnement : 56781€ / recettes de fonctionnement : 56781€

- dépenses d'investissement : 36084€ / recettes d'investissement : 36084€

*Délibération adoptée à l'unanimité des votants.*

#### **Devis d'aménagement des sanitaires du camping.**

Consiste à l'installation d'un système de vmc dans les sanitaires du camping et d'une porte dans le local d'accueil.

*Le devis présenté par l' EURL RIGONI d'un montant de 1454,40€ est choisi à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### **Devis d'aménagement des gîtes communaux.**

Consiste à la rénovation complète de la cuisine d'un des gîtes du rez-de-chaussée et à l'installation d'un lave linge privatif dans deux gîtes.

*Le devis présenté par l'entreprise MPP MULTISERVICES d'un montant de 4016,94€ est choisi à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### **Devis d'installation du wifi au camping.**

Consiste à la mise en place du Wifi sur l'ensemble de la zone camping (équipement de base avec connexion sécurisée, abonnement, installation d'antennes pour diffusion sur l'ensemble de la zone).

*Le devis présenté par la SARL COLLEDAN d'un montant de 1809,94€ est choisi à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### **Devis équipement voirie (protection bornes incendies + becs pour les fontaines).**

Consiste à faire réaliser des protections en fer pour les bornes à incendie du village, des becs adaptées aux fontaines des villages (pour remplacer de façon homogène les becs ou robinets actuellement en place) et d'une grille de protection pour la buse d'écoulement des eaux située au parking de la salle de sport..

*Le devis présenté par JASON MECANIC d'un montant de 1492€ est choisi à l'unanimité par le conseil municipal.*

**Proposition transactionnelle pour mettre fin à trois contentieux relatifs à l'occupation du snack-bar et du gîte n°1 entre octobre 2017 et novembre 2018 et à une demande indemnitaire suite à l'éviction des occupants.**

Le conseil municipal a été informé via le cabinet Labry (cabinet d'avocats en charge des affaires juridiques de la commune) de la réitération par la SASU La Terrasse de Sault d'une proposition transactionnelle visant à mettre un terme aux trois jugements en cours entre les deux parties ; chacune des parties renonçant à ses demandes respectives.

*Après avoir échangé autour des différents aspects des trois affaires en cours, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition transactionnelle et de demander au cabinet Labry d'engager les démarches dans ce sens.*

**Informations diverses :**

Emploi camping municipal :

Après étude des différentes candidatures reçues et entretien avec les candidats, il a été décidé que l'emploi d'entretien et de gestion du camping municipal pour la saison estivale 2021 serait confié à Mme Esparre Danièle.

Emploi attribué à raison de 18 hebdomadaires (3 heures par jour sauf le jeudi) du 25 mai au 03 octobre.

Distribution de rouleaux de sacs poubelles :

Comme convenu, des rouleaux de sacs poubelles seront mis à la disposition de chacun d'entre nous à compter du lundi 17 mai 2021.

Ces rouleaux seront à retirer à la mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Ils seront attribués contre signature à raison de 4 rouleaux pour les résidents s'acquittant d'une « redevance ordures ménagères résidence principale » et de 2 rouleaux pour les résidents s'acquittant d'une « redevance ordures ménagères résidence secondaire ».

Réglementation de la circulation sur les chemins ruraux de la commune :

Vous avez certainement constaté au détour de vos promenades la présence de nombreux documents d'arrêtés municipaux sur nos chemins ruraux. Cette diffusion de la réglementation est temporaire et sera prochainement remplacé par une signalétique unique au début de chacun des chemins en bordure de la RD17.

Ces arrêtés municipaux consistent à limiter le tonnage autorisé sur l'ensemble de nos chemins ruraux afin de permettre à la commune de gérer, réguler et contrôler une utilisation de nos chemins souvent inadaptées et sources de dégradations fréquentes.

La réglementation en vigueur sera donc la suivante :

- circulation interdite sur l'ensemble des chemins ruraux de la commune, sauf ayant droits (réglementation déjà existante)
- circulation interdite sur l'ensemble des chemins ruraux de la commune aux véhicules d'un poids total autorisé en charge (PTAC) supérieur à 7,5 tonnes, sauf dérogation après une convention d'utilisation signée avec la commune.

Cette réglementation pourra être renforcée sur certains chemins les plus étroits.

Cette limitation de tonnage ne s'applique pas aux chemins ruraux considérés comme « pistes forestières », à savoir :

- chemin rural dit du Prat del Rey / chemin rural dit du Mouli-Crémat / chemin rural dit de La Fourmi.

